

MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir

10 rue de la Mairie

28190 DANGERS

Tél. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2021

Sur convocation en date du 21 janvier 2021, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 26 janvier 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et ROBVEILLE Arnaud

Etait absent :

Monsieur PETIT Benoît

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame ROSSE Sandrine

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, ce qui est accepté par les membres du Conseil municipal :

- Marché n° 2020/01 - Travaux de voirie rue de la Mare Blanche – Exonération pénalités de retard

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

MARCHE N° 2020/01 – REFECTION DE VOIRIE RUE DE LA MARE BLANCHE - EXONERATION PENALITES DE RETARD

Le Maire expose que l'acte d'engagement du marché de travaux rue de la Mare Blanche mentionnait que l'entreprise attributaire, EIFFAGE ROUTE IDF, devait avoir terminé les travaux pour le 3 décembre 2020.

Or, le procès-verbal de réception des travaux constate l'achèvement des travaux au 10 décembre 2020, soit 7 jours de retard, sur lesquels il convient d'appliquer une pénalité journalière de retard à hauteur de 100 € HT suivant les termes de l'article 7 de l'acte d'engagement.

Le retard de l'entreprise n'ayant eu aucun impact pour la Commune de Dangers, le Maire demande à l'assemblée d'exonérer EIFFAGE ROUTE IDF de ces pénalités, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2021/01 – Exonération pénalités de retard - Marché n° 2020/01 - Réfection de voirie rue de la Mare Blanche

Le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020/54 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de travaux de réfection de voirie de la rue de la Mare Blanche avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF, Centre Ouest - ETS Eure-et-Loir, pour un montant de 46.969,20 € HT, soit 56.363,04 € TTC,

Vu les pièces du marché fixant le début des travaux au 04/11/2020, avec un délai d'exécution 30 jours, soit une fin des travaux au 03/12/2020,

Vu le PV de réception des travaux constatant l'achèvement des travaux au 10/12/2020, soit 7 jours de retard,

Vu l'article 7 de l'acte d'engagement instituant qu'en cas de retard dans le délai d'exécution, une pénalité journalière de 100€ HT doit s'appliquer,

Considérant que le retard de l'entreprise n'a eu aucun impact pour la Commune de Dangers,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché qui devaient s'appliquer à l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF, Centre Ouest - ETS Eure-et-Loir,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

TRAVAUX 2021

Le Maire présente les projets de travaux pour lesquels des demandes de subvention/fonds de concours sont présentées :

Sécurisation de voirie :

- création de « cédez-le-passage » aux intersections rue de la Mairie/rue de l' Arsenal, rue de la Vallée/rue de l' Arsenal, rue de la Mairie/rue du Moulin
- marquage au sol d'une bande cyclable dans les rues à sens unique : rue de la Mairie, rue de la Vallée, rue de la Miterne + signalétique
- renouvellement de divers panneaux de sécurité routière et/ou de marquages au sol (passages piétons) sur l'ensemble de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 7 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions, accepte cette opération de sécurisation de voirie.

Puis l'assemblée examine l'offre de l'entreprise VIA ROUTE d'un montant de 6.984,00 € HT, soit 8.380,80 € TTC que le Maire propose de retenir pour présenter les demandes de subvention/fonds de concours, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2021/02 - Aménagement de bandes cyclables – Sécurisation de carrefours – Renouvellement panneaux de signalisation routière - Demande de subvention FDI

Le Maire expose,

La Commune de Dangers envisage l'aménagement de bandes cyclables par marquage au sol dans différentes rues de la Commune, ainsi que la sécurisation de plusieurs carrefours et le renouvellement de panneaux de signalisation routière dégradés.

Le devis estimatif produit représente un montant global de 6.984,00 € HT, soit 8.380,80 € TTC.

Le Département, lors de sa séance du 14 décembre 2020, a adopté le règlement du Fonds Départemental d'Investissement ayant pour but d'aider les communes de -10.000 habitants dans leurs projets d'investissement.

Vu le règlement FDI 2021, notamment l'aide pouvant être apportée aux projets de créations de pistes cyclables et de sécurisation de voirie (Rubrique voirie – sécurité - Annexe I du règlement),

Vu l'estimatif présenté par la société VIA ROUTE,

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé	6.984,00 €
TOTAL HT	6.984,00 €
TVA	1.396,80 €
TOTAL TTC	8.380,80 €

RECETTES	
Subvention du Département (estimée) FDI (6.984 € x 30%)	2.095 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	2.444 €
TOTAL	4.539 €
<i>RESTE A CHARGE HT</i>	<i>2.445 €</i>
<i>RESTE A CHARGE TTC</i>	<i>3.841,80 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- **demande** au Maire de solliciter une subvention FDI de 2.095€ auprès du Département ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Délibération n° 2021/03 - Aménagement de bandes cyclables – Sécurisation de carrefours – Renouvellement panneaux de signalisation routière - Demande de fonds de concours Chartres Métropole

Le Maire expose,

La Commune de Dangers envisage l'aménagement de bandes cyclables par marquage au sol dans différentes rues de la Commune, ainsi que la sécurisation de plusieurs carrefours et le renouvellement de panneaux de signalisation routière dégradés.

Le devis estimatif produit représente un montant global de 6.984,00 € HT, soit 8.380,80 € TTC.

La communauté d'agglomération Chartres Métropole a décidé de consacrer une enveloppe de 3 millions d'Euros au soutien des projets d'investissements divers de ses communes membres.

Vu le règlement du fonds de concours concernant l'aide pouvant être apportée aux travaux d'investissement divers,

Vu l'estimatif présenté par la société VIA ROUTE,

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé	6.984,00 €
TOTAL HT	6.984,00 €
TVA	1.396,80 €
TOTAL TTC	8.380,80 €

RECETTES	
Subvention du Département (estimée) FDI (6.984 € x 30%)	2.095 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	2.444 €
TOTAL	4.539 €
<i>RESTE A CHARGE HT</i>	<i>2.445 €</i>
<i>RESTE A CHARGE TTC</i>	<i>3.841,80 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- **demande** au Maire de solliciter un fonds de concours de 2.444 € auprès de Chartres Métropole ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Installation d'un bungalow

Il est envisagé l'installation d'un bungalow, avec équipements sanitaires, plus coin repas, à l'intérieur du hangar communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention, accepte cette opération de travaux.

Puis l'assemblée examine les offres des entreprises :

- COUGNAUD CONSTRUCTION (bungalow) d'un montant de 14.451,69 HT, soit 17.342,03 € TTC,
- ALGECO (bungalow) d'un montant de 14.583,00 € HT, soit 17.499,60 € TTC,
- FREDERIC BERNARD (plomberie sanitaire) d'un montant de 1.906 € HT, soit 2.287,20 € TTC,
- QUEINNEC & Fils (électricité) d'un montant de 1.338,02 € HT, soit 1.605,62 € TTC.

Le Maire propose de retenir les offres de l'entreprise COUGNAUD CONSTRUCTION, FREDERIC BERNARD et QUEINNEC & FILS pour présenter les demandes de subvention/fonds de concours, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2021/04 - Installation et équipement d'un bungalow – Hangar municipal – Demande de subvention FDI

Le Maire expose,

La Commune de Dangers envisage d'installer un bungalow, avec équipements sanitaires et électriques, dans le hangar municipal.

Les devis estimatifs produits représentent un montant global de 17.695,71 € HT, soit 21.234,85 € TTC.

Le Département, lors de sa séance du 14 décembre 2020, a adopté le règlement du Fonds Départemental d'Investissement ayant pour but d'aider les communes de -10.000 habitants dans leurs projets d'investissement.

Vu le règlement FDI 2021, notamment l'aide pouvant être apportée aux projets de travaux sur les bâtiments techniques municipaux (Chapitre Création bâtiments techniques municipaux, Annexe 1),

Vu les estimatifs présentés par les entreprises COUGNAUD SERVICES (installateur de bâtiments modulaires), FREDERIC BERNARD (plombier) et QUEINNEC & FILS (électricien),

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé HT (Cougnaud construction, Frédéric Bernard, Queinnec & Fils)	17.695,71 €
Coût du projet estimé HT	17.695,71 €
TOTAL HT	17.695,71 €
TVA	3.539,14 €
TOTAL TTC	21.234,85 €

RECETTES	
Subvention du Département (estimée) FDI (17.695,71 € x 30%)	5.309 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	6.192 €
TOTAL	11.501 €
RESTE A CHARGE HT	6.194,71 €
RESTE A CHARGE TTC	9.733,85 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- **demande** au Maire de solliciter une subvention FDI de 5.309€ auprès du Département ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Délibération n° 2021/05 - Installation et équipement d'un bungalow – Hangar municipal – Demande de fonds de concours Chartres Métropole

Le Maire expose,

La Commune de Dangers envisage d'installer un bungalow, avec équipements sanitaires et électriques, dans le hangar municipal.

Les devis estimatifs produits représentent un montant global de 17.695,71 € HT, soit 21.234,85 € TTC.

La communauté d'agglomération Chartres Métropole a décidé de consacrer une enveloppe de 3 millions d'Euros au soutien des projets d'investissements divers de ses communes membres.

Vu le règlement du fonds de concours concernant l'aide pouvant être apportée aux travaux divers,

Vu les estimatifs présentés par les entreprises COUGNAUD CONSTRUCTION (installateur de bâtiments modulaires), FREDERIC BERNARD (plombier) et QUEINNEC & FILS (électricien),

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé HT (Cougnaud construction, Frédéric Bernard, Queinnec & Fils)	17.695,71 €
TOTAL HT	17.695,71 €
TVA	3.539,14 €
TOTAL TTC	21.234,85 €

RECETTES	
Subvention du Département (estimée)	5.309 €
FDI (17.695,71 € x 30%)	
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	6.192 €
TOTAL	11.501 €
<i>RESTE A CHARGE HT</i>	<i>6.194,71 €</i>
<i>RESTE A CHARGE TTC</i>	<i>9.733,85 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- demande au Maire de solliciter un fonds de concours de 6.192 € auprès de Chartres Métropole ;
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Renouvellement du revêtement du plateau multisports

Après plus de dix ans d'utilisation de cet équipement par les habitants de la Commune et les enfants, dont les scolaires, les associations, le sol s'est dégradé et son renouvellement est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette opération de travaux.

Le Maire présente les offres de trois entreprises :

- HUSSON d'un montant de 11.540,16 € HT, soit 13.848,19 € TTC,
- AGORESPACE d'un montant de 15.253,00 € HT, soit 18.303,60 € TTC,
- EUROFIELD d'un montant de 10.173,36 € HT, soit 12.208,03 € TTC.

Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise HUSSON, qui a réalisé le plateau multisports en 2009, pour présenter les demandes de subvention/fonds de concours, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2021/06 - Renouvellement revêtement Plateau multisports - Demande de subvention FDI

Le Maire expose,

La Commune de Dangers envisage le renouvellement complet du revêtement du plateau multisports de la Commune.

Le devis estimatif produit représente un montant global de 11.540,16 € HT, soit 13.848,19 € TTC.

Le Département, lors de sa séance du 14 décembre 2020, a adopté le règlement du Fonds Départemental d'Investissement ayant pour but d'aider les communes de -10.000 habitants dans leurs projets d'investissement.

Vu le règlement FDI 2021, notamment l'aide pouvant être apportée aux équipements sportifs (Rubrique Création ou rénovation d'équipements publics - Annexe I du règlement),

Vu l'estimatif présenté par la société HUSSON,

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé	11.540,16 €
TOTAL HT	11.540,16 €
TVA	2.308,03 €
TOTAL TTC	13.848,19 €

RECETTES	
Subvention du Département (estimée) FDI (11.540,16 € x 30%)	3.462 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	4.038 €
TOTAL	7.500 €
<i>RESTE A CHARGE HT</i>	<i>4.040,16 €</i>
<i>RESTE A CHARGE TTC</i>	<i>6.348,19 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- **demande** au Maire de solliciter une subvention FDI de 3.462€ auprès du Département ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Délibération n° 2021/07 - Renouvellement revêtement Plateau multisports - Demande de fonds de concours Chartres Métropole

Le Maire expose,

La Commune de Dangers envisage le renouvellement complet du revêtement du plateau multisports de la Commune.

Le devis estimatif produit représente un montant global de 11.540,16 € HT, soit 13.848,19 € TTC.

La communauté d'agglomération Chartres Métropole a décidé de consacrer une enveloppe de 3 millions d'Euros au soutien des projets d'investissements divers de ses communes membres.

Vu le règlement du fonds de concours concernant l'aide pouvant être apportée aux travaux divers,

Vu l'estimatif présenté par la société HUSSON,

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé	11.540,16 €
TOTAL HT	11.540,16 €
TVA	2.308,03 €
TOTAL TTC	13.848,19 €

RECETTES	
Subvention du Département (estimée) FDI (11.540,16 € x 30%)	3.462 €
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	4.038 €
TOTAL	7.500 €
<i>RESTE A CHARGE HT</i>	<i>4.040,16 €</i>
<i>RESTE A CHARGE TTC</i>	<i>6.348,19 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- **demande** au Maire de solliciter un fonds de concours de 4.038 € auprès de Chartres Métropole ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Abattage des haies de thuyas au bout du stade et à côté de la citerne à gaz rue de la Miterne

Il est envisagé le réaménagement d'espaces verts rue de la Miterne et près du stade, consistant en la suppression de haies de thuyas sur une longueur de 35 mètres rue de la Miterne et 24 mètres le long du stade. Un ré-engazonnement sera effectué en lieu et place de celles-ci. A terme, il est envisagé la plantation d'arbres fruitiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce projet de travaux.

Le Maire présente les offres de trois entreprises :

- GROUPE TTC d'un montant de 4.500,00 € HT, soit 5.400,00 € TTC,
- EARL DE L'ANCIENNE EGLISE d'un montant de 5.450,00 € HT, soit 6.540,00 € TTC,
- ANERVEDEL d'un montant de 5.049,00 € HT, soit 6.058,80 € TTC.

Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise GROUPE TTC pour présenter une demande de fonds de concours à Chartres Métropole, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2021/08 - Suppression de haies - Demande de fonds de concours Chartres Métropole

Le Maire expose,

La Commune de Dangers envisage la suppression de haies de thuyas très dégradées situées sur des terrains communaux rue de la Miterne et près du stade, avec engazonnement en lieu et place de celles-ci.

Le devis estimatif produit représente un montant global de 4.500,00 € HT, soit 5.400 € TTC.

La communauté d'agglomération Chartres Métropole a décidé de consacrer une enveloppe de 3 million d'Euros au soutien des projets d'investissements divers de ses communes membres.

Vu le règlement du fonds de concours concernant l'aide pouvant être apportée aux travaux divers,

Vu l'estimatif présenté par l'entreprise GROUPE TTC,

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

DEPENSES	
Coût du projet estimé	4.500,00 €
TOTAL HT	4.500,00 €
TVA	900,00 €
TOTAL TTC	5.400,00 €

RECETTES	
Fonds de concours Chartres Métropole (estimé 50% du reste à charge)	2.249 €
TOTAL	2.249 €
<i>RESTE A CHARGE HT</i>	<i>2.251,00 €</i>
<i>RESTE A CHARGE TTC</i>	<i>3.151,00 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

- **demande** au Maire de solliciter un fonds de concours de 2.249 € auprès de Chartres Métropole ;
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

ETAT DES RESTES A REALISER 2020 - APPROBATION

Le Maire présente le tableau des restes à réaliser de l'année 2020 (+ 72.891,91 €) qui permet d'effectuer le paiement des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées et la perception des recettes d'investissement sur la période se situant entre la clôture 2020 et l'ouverture du nouvel exercice, soit environ 3 mois.

Après discussion, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'état des restes à réaliser présenté par le Maire.

Délibération n° 2021/09 – Etat des restes à réaliser 2020

Le Maire expose que la clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget, suivant tableau ci-dessous :

MARCHÉS	Dépenses restant à engager 2020	N° Compte	Subventions restant à percevoir 2020	N° Compte
2020 001 - MARCHE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA MARE BLANCHE				
EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE OUEST	26 404.63 €	2151		
FDI			9 906.00 €	1323
FONDS DE CONCOURS CHARTRES METROPOLE			11 557.00 €	13251
ETUDE REFECTION MAIRIE				
Cabinet SEMICHON & VINCENT Architectes (Montant du marché n° 2018/003 - 25.330,14€ TTC/21.108,45€ HT Tranche Ferme - 15.399,12€ TTC/12.832,60€ HT Tranche conditionnelle)	1 203.84 €	2313		
DETR (44.202€ accordé - 13260€ acompte)			30 942.00 €	1321
FDI (30000€ accordé - 9000€ acompte)			21 000.00 €	1323
FONDS DE CONCOURS CHARTRES METROPOLE (63.000€ - 31.500€ acompte)			31 500.00 €	13251
2019 001 - MARCHE DE TRAVAUX - Réfection du bâtiment de la mairie (204.545,22€ HT / 245.454,26€ TTC)				
LOT 4 - ISOLBA (montant du marché 12.125,46€ TTC + Avenant minoration -1844,48 €=10.280,98€ TTC)	474.76 €	2313		
DALLAGE HANGAR MUNICIPAL				
GILLES HARDY (Devis accepté - 10.792,86 € TTC/ 8.994,05 € HT)	10 792.86 €	2135		
FDI			2 698.00 €	1323
FONDS DE CONCOURS CHARTRES METROPOLE			3 147.00 €	13251

REFECTION DES JOINTS DU BATIMENT DE LA MAIRIE				
FONDS DE CONCOURS CHARTRES METROPOLE			1 018.00 €	13251
	38 876.09 €		111 768.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

1. **ADOPTE** les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget général à reporter ressort à **38.876,09 €**
- le montant des recettes d'investissement du budget général à reporter ressort à **111.768,00 €**

2. **AUTORISE** le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3. **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2021.

CHARTRES METROPOLE – SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2021 – INFORMATION

Le Maire informe que Chartres Métropole a le projet d'organiser la Semaine du Développement Durable du samedi 29 mai 2021 au dimanche 6 juin 2021.

Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de la crise sanitaire actuelle, il a été décidé de ne pas organiser d'animations à l'origine de regroupement massif de personnes.

Dans cette optique et par mesure de précaution, Chartres Métropole a retenu le principe de proposer un nouveau format tout en respectant les objectifs initiaux de cet évènement : sensibiliser les habitants de l'agglomération au développement durable, c'est-à-dire à un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Pour cette occasion, Chartres Métropole a invité l'ensemble des communes de l'agglomération à recenser des actions ou des projets portés, par la commune, ou bien tout autre acteur local (association, école, entreprise, etc ...) en lien avec une ou plusieurs thématique(s) du développement durable.

Après discussion, le Conseil municipal décide de proposer les projets suivants :

- Création d'une recyclerie
- Création d'aménagements cyclables
- Remplacement des éclairages publics par des éclairages plus respectueux de l'environnement
- Organisation d'actions de sensibilisation dans les écoles
- Participation au développement d'énergies renouvelables
- Création d'un drive associatif de produits locaux
- Développement de l'autopartage ou du covoiturage
- Elaboration d'un plan de mobilité
- Restauration de mares
- Organisation de ramassages des déchets
- Plantations d'arbres

QUESTIONS DIVERSES

Réparation volet roulant

Le volet motorisé du local fournitures près du bureau de la secrétaire de mairie est en panne. Le Maire a demandé à l'entreprise DAHURON d'intervenir pour un montant de 226,95 € HT, soit 272,34 € TTC.

Camion pizza

Le Maire lit un courrier de Madame Patricia EYRAUD demandant un emplacement sur la Commune en prévision d'y installer un camion à pizza le mercredi ou le jeudi soir. Cet emplacement étant déjà occupé le mercredi, la proposition de s'installer le vendredi ou le samedi lui a été faite.

Madame Patricia EYRAUD doit revenir vers la Commune pour confirmer son projet et le jour de stationnement de son camion.

Colis des aînés – Nouvelle année

Une distribution de paniers/compositions a eu lieu mi-décembre 2020 auprès des aînés de la Commune en remplacement du banquet communal.

Ce présent a été très apprécié de chacun et plusieurs remerciements écrits ont été reçus pour « le choix des produits », les « attentions offertes pour Noël » ou encore « la délicate attention » qui ont « tenté de faire oublier le couvre-feu » et « donné le sourire aux anciens ».

Par ailleurs, le Maire lit en séance des vœux d'administrés adressés à l'équipe municipale.

SIRP de Dangers, Mittainvillier-Vérigny

Du fait d'un protocole sanitaire renforcé, et d'une limitation du brassage des élèves, trois garderies ont été mises en place depuis le 2 novembre 2020, ainsi que trois services au restaurant scolaire depuis le 25 janvier 2021. L'emploi du temps des agents du SIRP s'en trouve, de fait, augmenté.

Monsieur Rémy MORIZEAU, 1^{er} Adjoint, informe que depuis le 1^{er} janvier, la piscine et le parc des Vauroux ont été réintégrés dans les équipements de Chartres Métropole, ce qui permettra aux écoles de profiter des lignes d'eau supplémentaires et réduira le temps de transport pour les élèves de l'école Arc-en-Ciel.

Boite-à-livres

Madame Ellen CHALLAB informe que la boîte-à-livres place Saint-Rémy fuit encore et que les livres qui y sont déposés sont abîmés. Une solution doit être étudiée.

Journal communal

Mesdames Annie RENARD et Caroline TREBOUET sont vivement remerciées pour leur travail sur le journal communal 2021 qui a reçu de bons retours de plusieurs habitants.

Salle des associations

Le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur Jean-Noël PICHOT, Directeur du CAUE, le 13 janvier 2021, afin d'entamer un nouveau travail de réflexion sur le projet de la salle des associations.

La séance est levée à 22H40

Le Maire,
André BELLAMY

